

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que Monsieur PIRON pour la SA THOMAS & PIRON, ayant établi ses bureaux La Besace 14 à 6852 MAISSIN, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à deux biens sis rue de la Lange Beek (lots 23 et 24 du lotissement ARCADES) à 4257 CORSWAREM, cadastré 3^{ème} division, section B n°110C3/pie.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION DE 3 MAISONS UNIFAMILIALES, et présente les caractéristiques suivantes : dérogations aux prescriptions du lotissement (nombre de logements par lot, pose d'un réservoir gaz enfoui, nombre de matériaux de parement utilisés, dépôt d'échantillon de parement, plantation au sein de la parcelle) – CWATUP article 330, 11°.

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du vendredi 13 janvier au vendredi 27 janvier 2017 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 19 janvier 2017, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le vendredi 27 janvier 2017 de 15.00 à 15.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 11 janvier 2017.

Le Bourgmestre,

Sceau

Joseph Dedry